

Le Préfet de la Drôme

**Le directeur académique des
services de l'éducation nationale**

**COMMUNIQUE DE PRESSE
SUR LA RENTREE SCOLAIRE EN DROME**

Valence, le mardi 3 juillet 2012

**Modifications du calendrier scolaire
Conseil départemental de l'éducation nationale du 2 juillet 2012**

● **information du C.D.E.N. sur l'allongement des vacances de Toussaint**

Conformément au vote exprimé le 28 juin par le Conseil supérieur de l'éducation, le ministre de l'éducation nationale a décidé la modification du calendrier scolaire 2012-2013. Les vacances de la Toussaint débuteront le samedi 27 octobre et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin. Elles sont ainsi portées à deux semaines pleines pour permettre un véritable repos au cours du premier trimestre. En outre, les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2013 après la classe, au lieu du jeudi 4 juillet.

Afin de maintenir inchangés le nombre de jours travaillés dans l'année et la durée des vacances, une journée doit être rattrapée : les élèves auront donc cours le mercredi 3 avril 2013. Lorsque des cours sont déjà organisés le mercredi matin (collèges, lycées), les élèves auront cours mercredi 3 avril et mercredi 22 mai après-midi.

● **Proposition de rendre le vendredi 10 mai 2013 vaqué**

Le vendredi 10 mai 2013 est enserré entre 4 jours non travaillés : les mercredi 8 et jeudi 9 mai d'une part, le week end des 11 et 12 mai 2013 d'autre part. Afin d'éviter un trop fort absentéisme, l'administration a proposé de rendre le 10 mai 2013 vaqué et d'organiser son rattrapage par anticipation la journée du mercredi 5 septembre 2012 dans le premier degré, l'après-midi du mercredi 5 septembre et un autre après-midi pour le second degré. Une telle modification nécessitait une adaptation des calendriers de rentrée des écoles, collèges et lycées, cette mesure étant prise en compte par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Cette position a été clairement rejetée par le conseil départemental de l'éducation nationale, à raison de 9 voix contre, émanant des représentants syndicaux de la F.S.U. et de 3 représentants de parents d'élèves de la FCPE, 5 voix s'étant abstenues (le représentant syndical du SGEN, 1 élu local et 2 représentants de parents d'élèves FCPE) et 7 suffrages s'étant prononcés pour (6 des 7 représentants des élus locaux présents et 1 représentant des usagers).

Constatant le rejet de cette proposition, l'ensemble des écoles, collèges et lycées du département de la Drôme restera ouvert le vendredi 10 mai 2013.

En conclusion de ce CDEN, Monsieur le Préfet, prenant acte des votes clairement exprimés, a demandé aux parents d'élèves et au syndicat ayant voté contre, de relayer leur position dans les différentes instances au sein desquelles ils sont chargés de représenter leurs mandants, et de maintenir ainsi la parfaite cohérence de l'avis qu'ils ont formulé sans ambiguïté.